

# En Env@r

revue d'histoire contemporaine en Bretagne

# #9

Johan VINCENT



**Le réseau postal français confronté au développement balnéaire breton (1840-1939)**

# En Envör

# #9



Carte postale et flamme d'oblitération, collection particulière.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans un strict cadre pédagogique, après autorisation sollicitée auprès de l'association *En Envör*, l'histoire contemporaine en Bretagne. En conséquence, et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est permise l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives, du code de la propriété intellectuelle. Il est cependant interdit à l'utilisateur, en dehors de cet usage, de copier, modifier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire, publier, concéder sous forme de licence, transférer ou exploiter de toute autre manière les informations présentes sur le site [enenvor.fr](http://enenvor.fr). Dès lors, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnable au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur ainsi que de l'association *En Envör*, l'histoire contemporaine en Bretagne, société éditrice d'*En Envör*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne.

Les opinions exprimées dans cet article sont propres à leur auteur et n'engagent par l'association *En Envör*, l'histoire contemporaine en Bretagne, éditrice d'*En Envör*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne.

Pour citer cet article: VINCENT, Johan, « Le réseau postal français confronté au développement balnéaire breton (1840-1939) », *En Envör*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne, n°9, hiver 2017, en ligne. ISSN 2266-3916.

# Le réseau postal français confronté au développement balnéaire breton (1840-1939)

Le service postal, aujourd'hui pleinement considéré comme un service public, connaît actuellement de profonds bouleversements liés à une réorganisation territoriale et aux évolutions sociales, mais il apparaît encore comme un service universel. Pourtant, il n'en n'a pas toujours été ainsi. Ce service a été d'abord considéré comme un signe de modernité, plutôt l'apanage des villes, du chef-lieu de canton à la capitale, et s'est développé progressivement, au cours des deux derniers siècles. Le tourisme balnéaire bouleverse ce canevas bien établi, en insérant dans une vie littorale, bien souvent rurale, des habitudes urbaines, la poste notamment. Néanmoins, l'activité engendrée par l'apparition de cette nouvelle population sur le bord de mer, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, n'est que saisonnière. Les bureaux de poste seraient-ils dès lors plus pour les baigneurs que pour les autochtones qui les hébergent ?

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le service postal se transforme. D'un service essentiellement politique ou marchand, il devient un service privé destiné aux particuliers. Dévolu aux villes, il commence à vouloir couvrir le territoire devenu national. Il intègre alors les politiques d'aménagement, aspect qui a fait l'objet de la thèse de N. Verdier sur *Penser le territoire au*

XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Elle se transforme en une réelle industrie. Or, Sébastien Richez, dans sa thèse *Le développement des Postes au XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>2</sup>, à partir de l'exemple de la Normandie, expose bien le lien social et économique de cette administration. Si le réseau s'inscrit sur des cartes, il tient aussi compte des réalités. En obtenant de nouvelles missions (comme les mandats), l'entreprise postale doit s'adapter à un monde qui change ; étudier cette administration, c'est donc étudier une double révolution, interne et externe.

Très souvent, les réalités et les objectifs d'une administration tendent à se confondre. L'entreprise postale réfléchit avec deux logiques : devoir couvrir le territoire national et maintenir un service efficace, c'est-à-dire rentable pour tous. Sur le bord de mer breton, l'intrusion (saisonnière) d'une nouvelle population à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle,

<sup>1</sup> VERDIER, Nicolas, *Penser le territoire au XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas des aménagements de la Seine-Inférieure et de l'Eure*, Paris, EHESS, Thèse de doctorat d'Histoire sous la direction de REVEL, Jacques, 1999, 2 vol., 609 p.

<sup>2</sup> RICHEZ, Sébastien, *Le développement des Postes au XIX<sup>e</sup> siècle : acculturation des Français, implantations et mutations des infrastructures et des personnels par l'illustration de la Normandie (1830-1914)*, Caen, Université de Caen, Thèse de doctorat d'Histoire sous la direction de DAVIET, Jean-Pierre, 2002. Cette thèse a donné lieu à une publication en 2009 chez L'Harmattan sous le titre *Postes et postiers en Normandie : témoins des transformations nationales (1830-1914)*.

et surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, oblige l'administration postale à adapter ses réseaux en construction. Elle comprend rapidement quel peut être son intérêt à rattraper les baigneurs sur leurs lieux de villégiature. Toutefois, considérer l'administration postale comme passive ou au mieux réactive est une erreur : elle a aussi accompagné, encouragé, le tourisme balnéaire. L'étude des flammes d'oblitération de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle permet de comprendre toute la force publicitaire que peuvent développer les objets postaux mais également la déformation de l'image de communes rurales qui ne veulent plus être considérées que comme stations balnéaires. En matière de tourisme, les services postaux revêtent alors une double fonction sociale : ils œuvrent pour les usagers de la station balnéaire et pour la future clientèle de celle-ci. L'article concentre son propos sur les côtes sud de la Bretagne dite historique (Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique).

### Le service postal, indice de modernité

Le service postal apparaît aujourd'hui comme banal, alors qu'il est longtemps apparu comme exceptionnel. Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, il s'est construit dans l'espace, en s'adaptant aux volontés des conseils municipaux plus ou moins sensibles à son objet. Il accompagne la réouverture des campagnes après la Révolution française, notamment sur le littoral qui avait connu le blocus.

#### L'intrusion d'une nouvelle clientèle balnéaire

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le service des postes est loin d'être le service actuel. Le trafic postal s'avère particulièrement faible : selon les chiffres de S. Richez, la moyenne française en 1846 n'atteint par habitant et par an que 5,3 objets. Le 27 mai 1829, Hervé de Tocqueville, devant la Chambre des Pairs, ne craint pas d'affirmer que dans beaucoup de

communes, on ne reçoit pas une lettre en un mois<sup>3</sup>. Pour le député Louis-Charles Sapey, il est nécessaire de compléter le service des postes par un service de correspondance qui fera disparaître les inconvénients graves qui résultent de l'isolement dans lequel sont placés les sept douzièmes de la population<sup>4</sup>. À la faiblesse du trafic s'ajoute, en effet, l'éloignement des bureaux de poste dans les campagnes. Malgré la loi de 1832 et la création d'un service rural, des communes en Bretagne sont longtemps à l'écart de la présence quotidienne du facteur. C. David note que, d'après l'Inspecteur des Postes, 34 communes morbihannaises ne sont encore, en 1860, desservies que tous les deux jours<sup>5</sup>. Les circonscriptions postales calquent les circonscriptions administratives. Comme l'a fort bien démontré N. Verdier, dans sa thèse portant sur les aménagements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, les chefs-lieux de canton sont préférés aux autres communes pour recevoir les premiers bureaux postaux<sup>6</sup>. La récrimination du conseil municipal de Fouesnant n'est donc pas particulièrement étonnante : il se plaint d'être un chef-lieu de canton encore en 1860 sans bureau de poste, un avantage dont jouissent alors presque tous les autres cantons du Finistère<sup>7</sup>. En 1863, toute la France rurale est desservie chaque jour.

Les élus de certaines communes, à défaut d'avoir une position administrative importante et de compter une forte population, mettent l'accent sur la présence d'une population flottante saisonnière. Un nouvel

<sup>3</sup> RICHEZ, Sébastien, « Des éléments révélateurs de la société française : trafic postal et activité du service aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Histoire, Économie et Société*, 4<sup>e</sup> trim. 2002, p. 558.

<sup>4</sup> CHARBON, Paul et NOUGARET, Pierre, *Le facteur et ses métamorphoses*, Barenbach, Éditions Jean-Pierre Gyss, 1984, p. 45.

<sup>5</sup> DAVID, Cyril, *Le service postal rural en Morbihan (1830-1900)*, Arradon, Université catholique de l'Ouest, Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de DESERT, Gabriel, 1998, p. 34.

<sup>6</sup> VERDIER, Nicolas, *op. cit.*, p. 172.

<sup>7</sup> Archives municipales de Fouesnant : délibération municipale du 22 février 1860.



POSTES  
TELEGRAPHES et TELEPHONES

CAISSE  
NATIONALE  
D'EPARGNE

CAISSE  
NATIONALE  
D'EPARGNE

Carte postale. Collection particulière.

intérêt pour le littoral est apparu au XVIII<sup>e</sup> siècle, conduisant les urbains aisés à chercher à se confronter à la nature. Il se couple avec un discours médical émergent, qui met en avant pour le malade le séjour au bord de mer afin de rompre avec un environnement vicié. Cette redécouverte (les usages ludiques de la mer avaient été oubliés après l'Antiquité dans le monde occidental) s'est transformée progressivement en séjours réguliers, d'abord sur les côtes de la Manche et de la Normandie (proximité avec Paris, liaisons maritimes avec l'Angleterre) et provençales (sur le trajet de l'Italie, étape avant de franchir les Alpes), puis sur les autres côtes françaises. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le phénomène balnéaire atteint les communes littorales bretonnes (Préfailles, Pornic, Le Croisic) et il est durablement installé au début du siècle suivant (dans les années 1820-30, Saint-Malo, Brest, Douarnenez, Port-Louis, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Marc...). Les deux mouvements, de colonisation touristique et de colonisation postale, investissent la campagne à la même époque.

En tant que station balnéaire, la commune n'est donc plus seulement une population agglomérée, elle est également un point d'accueil de population flottante. Quelques années sont nécessaires pour que les autorités saisissent l'importance du phénomène. En 1847, le conseil municipal de Saint-Gildas-de-Rhuys s'appuie explicitement sur la loi de 1832 et surtout sur l'affluence que les bains de mer attirent chaque année pour réclamer une desserte quotidienne de la commune<sup>8</sup>. Malgré la modestie (en nombre) de la petite colonie de baigneurs de cette station balnéaire, logée en 1853 au monastère des Sœurs de Saint-Louis (une quarantaine de personnes, majoritairement des femmes semble-t-il), un service postal est nécessaire : venus de la ville (notamment Vannes), ces villégiateurs veulent continuer à communiquer avec l'extérieur. Saint-Gildas-de-Rhuys étant à l'écart des grandes voies de communication, routières et maritimes (on vient aussi par mer au début et il s'agit peut-être du trajet le plus simple pour aborder la commune), les séjours

<sup>8</sup> Archives municipales de Saint-Gildas-de-Rhuys : délibération municipale du 6 avril 1847.

s'étendent fréquemment sur toute la saison estivale à l'époque. Il est donc nécessaire aux villégiateurs de se renseigner sur les événements qui se passent en ville et échanger des nouvelles avec les maris et parents dont bien peu abandonnent leurs affaires. Saint-Gildas-de-Rhuys représente un cas extrême, car il faut toutefois bien avouer que les chefs-lieux de canton sont les premiers à profiter des dispositions de la loi de 1832 (Douarnenez, Pornic, Le Croisic), quand ils n'ont pas déjà leur service postal, tandis que d'autres stations balnéaires se développent à proximité de la grande ville (Port-Louis avec Lorient, Saint-Marc avec Brest).

### **Nouvelles exigences, de la part des baigneurs et des communes**

La poste étoffe au cours du XIX<sup>e</sup> siècle la gamme de ses services. Or, à mesure que les pratiques postales se systématisent, l'intrusion balnéaire s'accompagne de nouvelles exigences. Les conseils municipaux se font un plaisir d'en faire l'écho. Un établissement de poste ne peut en effet se faire sans l'avis et la contribution (pour le local notamment) de la commune. En 1869, le conseil municipal de Bourg-de-Batz (devenue Batz-sur-Mer en 1932) se plaint particulièrement du service du facteur-boîtier, « plus désormais en rapport avec les besoins de la population » : il s'agit d'un employé chargé d'un service de guichet et assurant en même temps la distribution des lettres à domicile et la levée des boîtes aux lettres – en 1893, les facteurs-boîtiers, apparus dans les années 1850, deviennent les facteurs-receveurs. Il indique les nombreux griefs que l'on peut reprocher à cette organisation jugée inappropriée :

« Les habitants et surtout les nombreux étrangers qui fréquentent la commune pendant la saison des bains se plaignent journellement de ne pouvoir expédier immédiatement un mandat de poste ou de ne pouvoir toucher le montant et de se voir continuellement obligés de se transporter au Croisic ou au Pouliguen pour le faire.

De plus, il arrive assez souvent que ces bureaux n'ont pas les fonds nécessaires pour payer immédiatement les mandats. »<sup>9</sup>

S'y ajoute plus fréquemment l'impossibilité pour ceux qui reçoivent un courrier pour affaires d'y répondre le jour même, à moins de se déplacer au bureau de poste le plus proche, dans une ville voisine. Dans cette optique, le baigneur est souvent présenté comme un commerçant.

On peut toutefois se demander si ces récriminations au nom des baigneurs ont pour but d'équiper la station balnéaire ou de privilégier la commune et ses habitants permanents. La situation financière de la commune décide souvent de l'installation d'un bureau de poste. L'existence d'une saison balnéaire permet de limiter le risque financier de l'équipement. Les élus des bourgs ruraux utilisent l'aspect saisonnier du phénomène pour obtenir des installations postales permanentes. Les motivations sont relativement diverses, selon l'importance économique de la commune. Dans certaines stations, seule la saison des bains donne de l'importance à la commune et permet d'appuyer la prétention à posséder un bureau de poste. *A contrario*, en 1860, au Pouliguen, qui assoit son trafic sur l'affluence touristique depuis les années 1840, c'est le port, en construction, qui est présenté comme un potentiel de croissance. Le bourg n'est cependant jamais dépouillé au profit de la station balnéaire, quand celle-ci en est éloignée, car il ne peut être installé qu'un bureau de poste principal : La Baule-Escoublac (à l'époque encore dénommée Escoublac) est un cas exceptionnel car le conseil municipal émet le vœu en 1902 que la recette principale soit installée à La Baule<sup>10</sup> (à partir de 1903, dans l'immeuble disparu dit *La Casbah*, à cause d'un minaret décoratif). L'étude de l'architecture des établissements postaux

<sup>9</sup> Archives municipales de Batz-sur-Mer : délibération municipale du 28 février 1869.

<sup>10</sup> *Petite histoire d'une grande station... La Baule de A à Z*, La Baule-Escoublac, Service des Archives communales, 1998, édition non paginée.

permettrait d'ailleurs de mesurer l'ambition communale, notamment pour l'avenir balnéaire de la station, car la poste participe de l'image de la cité, à l'instar des gares de chemin de fer<sup>11</sup>.

## Une adaptation nécessaire

Les exigences des usagers obligent l'administration postale à réorganiser ses services : elle tâche d'y parvenir en s'implantant toujours plus près des villégiateurs et en augmentant le nombre de ses agents au moment de la saison balnéaire.

### Un maillage plus resserré

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le réseau postal se construit à partir des chefs-lieux de canton. Les ports sont bien sûr très sensibles aux modes de communication disponibles, mais les communes littorales visitées par les baigneurs récriminent également pour profiter du service postal. P. Demangeon avait déjà remarqué l'adaptation des services postaux à la clientèle qui vient en saison sur le littoral normand. Le bureau de Touques dessert ainsi l'agglomération de Trouville, avant que celle-ci ne se développe sous la monarchie de Juillet avec le succès de la villégiature balnéaire<sup>12</sup>. Le même phénomène se retrouve sur le littoral nord-atlantique français. Les *Dictionnaires des Postes* permettent de saisir la géographie des bureaux de poste et notamment la zone qu'ils couvrent pour la distribution du courrier. Il suffit de comptabiliser le nombre de bureaux répertoriés pour se rendre compte de l'énorme évolution du réseau en moins d'un siècle, entre 1835 et 1913. Sur une bande d'une

<sup>11</sup> Par exemple dans l'ouvrage de OMINUS, Sophie et Aoustin, Agathe, *Villégiature balnéaire, Loire-Atlantique et Vendée*, Nantes, 303, coll. « Images du patrimoine », 2012, p. 48-49.

<sup>12</sup> DEMANGEON, Pierre, *La Poste en Basse-Normandie*, Condé-sur-Noireau, Éditions Charles Corlet, 1995, p. 369.

cinquantaine de kilomètres suivant le littoral entre Brest et à Bourgneuf-en-Retz (Villeneuve-en-Retz depuis 2016), on compte 56 bureaux en 1835 ; cela représente 1 bureau pour 8,9 communes. Le ratio pour les communes littorales en 1835 présente déjà une meilleure desserte que pour les communes de l'intérieur, avec 1 bureau pour 6,4 communes. En 1913, sur les mêmes cantons, on en obtient 221 (soit 1 bureau pour un peu moins de 2,3 communes), en comptant certes les facteurs-receveurs qui avaient pour mission, après avoir distribué le courrier, de tenir le service postal quelques heures pendant la semaine. L'activité économique générale semble toutefois essentielle : la zone côtière du département de la Loire-Inférieure, avec 67 bureaux en 1913, soit un ratio de 1 bureau pour 1,4 communes (contre 17 en 1835, soit 1 bureau pour 5,3 communes), est beaucoup mieux desservi que celui du sud du Finistère, qui en compte 56, soit un ratio de 1 bureau pour 2,5 communes (contre 15 en 1835, soit 1 bureau pour 8,5 communes).

Les communes littorales profitent particulièrement d'un contexte économique favorable au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'industrialisation de la pêche et le développement de l'activité balnéaire. Pour 116 communes littorales, de Brest à Bourgneuf-en-Retz, on compte, en 1913, 52 bureaux de poste, soit un ratio légèrement inférieur à 1 bureau pour 2 communes littorales. Les communes littorales de la Loire-Atlantique possèdent ainsi quasiment toutes (sauf Assérac et Sainte-Marie) un bureau de poste ou le service d'un facteur-receveur. Néanmoins, en 1904, le directeur des Postes du Finistère pointe la faiblesse numérique de ses services dans le département. Il estime que le Finistère n'est pas doté comme il devrait l'être, eu égard à sa population, à son étendue et à la diversité de ses industries et de ses sources de prospérité, et en particulier à une population très mouvante sur les côtes, du fait de la pêche côtière et de la beauté des sites qui y amène une très active circulation de touristes. Selon lui, la métropole compte en moyenne un établissement postal pour 3400 habitants, contre, pour le Finistère, un pour 7 400. Il milite donc

pour une augmentation du nombre d'établissement (au moins 230 établissements)<sup>13</sup>.

Il arrive que l'administration postale décide de créer un bureau de poste saisonnier avant d'opter pour une installation définitive. Ce type de bureau fonctionne à Préfailles en 1881, du 15 juin au 30 septembre, mais les *Dictionnaires des Postes* n'indiquent ce cas que pour cette commune pour tout le littoral nord-atlantique français (de la Vendée au Finistère). Certains bureaux temporaires sont néanmoins créés entre deux éditions du *Dictionnaire des Postes* : le directeur de la Société anonyme de La Baule demande en 1892 un petit bureau de poste et de télégraphe pendant la saison des bains, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre, probablement installé dans une dépendance de la gare<sup>14</sup>. L'arrivée d'un bureau de poste permet de surcroît l'installation de modes de communication plus rapides, comme le télégraphe et le téléphone. La diffusion de ces différents progrès motive les communes dans la demande d'un bureau de poste. Le télégraphe est d'abord implanté dans les gares, car son installation suit les chemins de fer, mais il se diffuse rapidement ensuite dans les bureaux de poste. Le téléphone est parfois, au début, situé chez un particulier volontaire, avant d'être pris en charge par le service postal. L'administration postale tâche toujours de répondre aux attentes de ces clients, même si elle n'oublie pas ses propres intérêts.

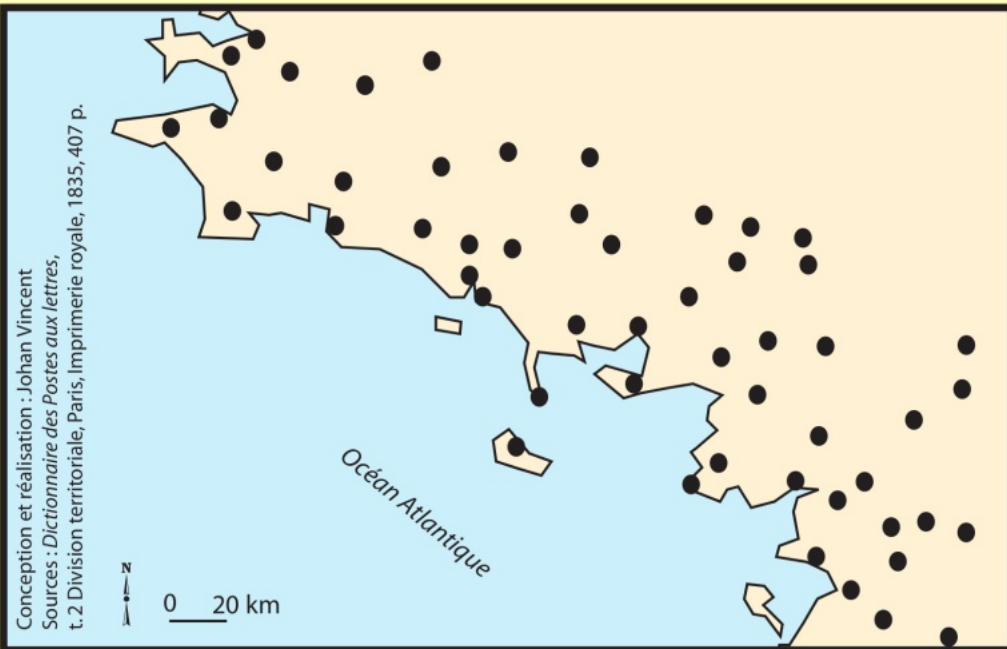
#### **Une réponse intermédiaire : la saisonnalité du service**

L'administration postale doit aussi renforcer ses effectifs dans les sites où elle est présente, pour répondre au surcroît d'activité que représente la saison balnéaire. L'étude historique des facteurs saisonniers est difficile. Les dossiers personnels, disponibles pour la première moitié

<sup>13</sup> Archives départementales du Finistère, 6 P 2 : rapport général du directeur des Postes du Finistère pour l'année 1904, avril 1905.

<sup>14</sup> *Petite histoire d'une grande station... La Baule de A à Z*, La Baule-Escoublac, Service des Archives communales, 1998, édition non paginée.



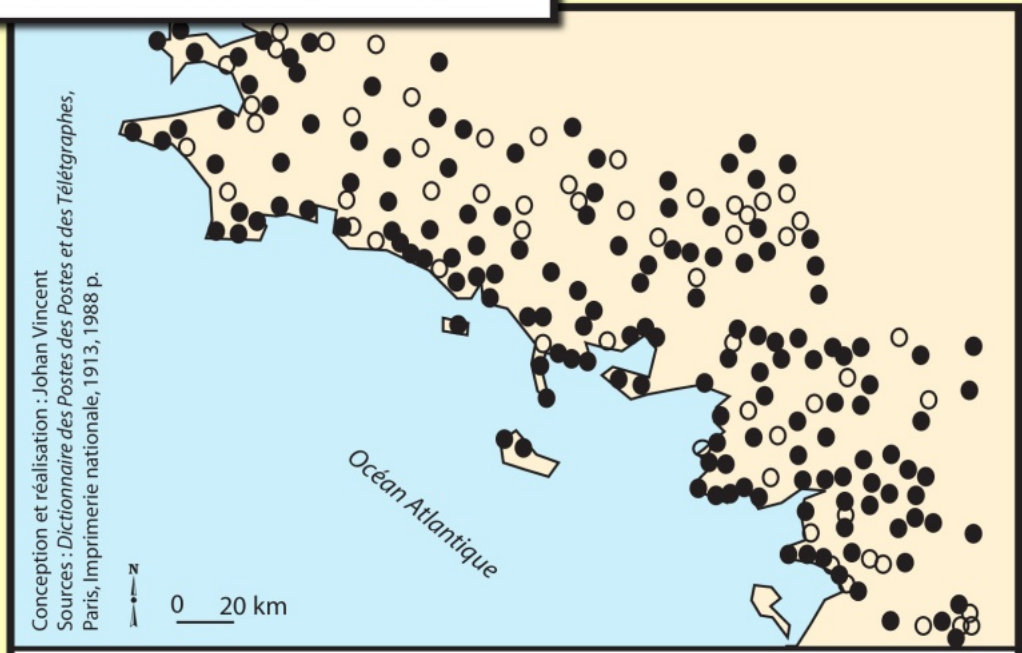


Conception et réalisation : Johan Vincent  
 Sources : *Dictionnaire des Postes aux lettres*,  
 t. 2 Division territoriale, Paris, Imprimerie royale, 1835, 407 p.

Source: *Dictionnaire des Postes aux lettres*,  
 t. 2 Division territoriale, Paris, Imprimerie royale, 1835.  
 Cartographie: Johan VINCENT.

**Bureaux de poste en 1835**  
 en Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique (à 50 km environ du littoral)

- Bureau de poste
- Bureau de poste avec facteur-receveur



Conception et réalisation : Johan Vincent  
 Sources : *Dictionnaire des Postes des Postes et des Télégraphes*,  
 Paris, Imprimerie nationale, 1913, 1988 p.

Source: *Dictionnaire des Postes des Postes et des Télégraphes*,  
 Paris, Imprimerie nationale, 1913.  
 Cartographie: Johan VINCENT.

**Bureaux de poste en 1913**  
 en Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique (à 50 km environ du littoral)

du XX<sup>e</sup> siècle dans les centres des archives départementales, sont tout d'abord soumis à un délai d'incommunicabilité. Les dossiers de ces facteurs temporaires sont surtout noyés parmi les dossiers des facteurs permanents. Les notices individuelles, remplies par le sous-préfet ou le préfet pour mesurer l'aptitude (tant morale que physique) du candidat, n'emploient pas le terme de saisonnier pour désigner le poste désiré : les termes génériques d'intérimaire ou de surnuméraire représentent un premier indice. Les questions « occupations antérieures et actuelles » et « a-t-il par lui-même ou par sa famille le moyen de subvenir à ses besoins pendant la durée du surnumérariat » peuvent laisser deviner le rôle du futur postier. Les notices individuelles en Loire-Atlantique ne conservent pas trace d'un emploi saisonnier qui réclame des éléments de l'extérieur de la station balnéaire. L'administration postale semble préférer un personnel autochtone, quand il est disponible sur place. Le directeur départemental des Postes de Loire-Inférieure précise que, en ce qui concerne l'agence postale de Saint-Brevin-l'Océan, en août 1930,

« en l'absence de tout auxiliaire susceptible d'être recruté sur la côte, [il a] dû envoyer sur place, le 13 août, un inspecteur de [son] service qui a pris immédiatement les dispositions possible et a placé le personnel compétent au bureau dont il s'agit. »<sup>15</sup>

Des indices sur un service postal renforcé au cours de l'été peuvent également être retrouvés dans des sources comme les délibérations des conseils municipaux. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Beg-Meil, station balnéaire principale de Fouesnant, est desservie par un facteur spécial l'été. Il permet une distribution le jour même de l'arrivée du courrier dans la station, comme dans le bourg et à la différence de la campagne et de Cap-Coz, autre site balnéaire de la commune, qui ne l'ont que le lendemain<sup>16</sup>. Pornic possède un deuxième facteur l'été, apte à

<sup>15</sup> Archives départementales de Loire-Atlantique, 8 P 207 : lettre du directeur départemental des Postes de Loire-Inférieure au préfet de Loire-Inférieure, 14 août 1930.

<sup>16</sup> Archives municipales de Fouesnant : délibération municipale du 6 juillet 1902.

desservir particulièrement le quartier balnéaire de Gourmalon (à un kilomètre du bourg), mais le service postal à deux facteurs montre déjà ses limites quand il s'agit de distribuer le deuxième courrier de la journée<sup>17</sup>. L'étude du fonctionnement du bureau de poste l'été paraît encore plus difficilement saisissable que l'étude des facteurs. Le préfet de Loire-Inférieure rassure M. Hamelle, conseiller général, sur la situation du bureau de Préfailles : « le bureau de Préfailles, dont le trafic est peu considérable pendant les trois-quarts de l'année, est pourvu de personnel supplémentaire pendant la saison balnéaire »<sup>18</sup>. Les renforts ne sont pas inutiles, car le personnel du bureau de Poste est surmené au cours de la saison estivale, selon le conseil municipal de Fouesnant<sup>19</sup>. Celui-ci répond néanmoins en 1913 ne pas pouvoir accorder de subvention pour une ouverture du bureau une heure de plus entre midi et deux heures, ce qui montre qu'il n'est pas prêt à soutenir le développement du service – ce temps supplémentaire d'ouverture permettrait pourtant de décharger le bureau sur un temps de travail plus long. Le conseil municipal de Crozon ne se pose pas tant de questions et se félicite de l'initiative<sup>20</sup>. Il ne fait cependant guère de doute qu'un surcroît de travail intervienne avec la saison balnéaire et il n'est pas toujours certain que le bureau de poste ait eu en contrepartie du personnel supplémentaire.

Le quotidien estival du facteur transparait un peu plus dans les sources disponibles. Être facteur dans une agglomération qui est bien souvent en développement permanent avec le succès balnéaire n'est pas une tâche simple. Un seul facteur distribue le courrier à Pornic l'hiver, et malgré son aptitude, sa célérité et son bon vouloir, M. Baconnais, qualifié

<sup>17</sup> Archives municipales de Pornic, délibération municipale du 5 août 1904.

<sup>18</sup> Archives départementales de Loire-Atlantique, 8 P 319 : lettre du préfet de Loire-Inférieure à M. Hamelle, conseiller général, 22 mai 1924.

<sup>19</sup> Archives municipales de Fouesnant, délibération municipale du 15 mai 1913.

<sup>20</sup> Archives municipales de Crozon, délibération municipale du 8 juin 1913 ; l'extension de l'ouverture est réalisée moyennant une redevance de 25 francs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

d'excellent facteur par le conseil municipal, peine à faire face, notamment pour le quartier balnéaire de Gourmalon éloigné du centre-ville mais qui possède tout de même une petite population permanente<sup>21</sup>. Le métier de facteur est usant et il n'est pas entièrement étonnant d'apprendre du conseil municipal de Concarneau que « deux [agents] sont morts à la peine et que la santé de celui actuel est déjà plus que compromise par ce surmenage »<sup>22</sup>. Fin 1879, le parcours moyen que doit accomplir journallement chaque facteur rural, sans jour de congé jusqu'en 1889, est de 27 kilomètres, alors que l'emploi de la bicyclette, commencé en 1912, ne se généralise qu'à partir des années 1920<sup>23</sup>. Être facteur saisonnier dans une station balnéaire combine des handicaps certains. En effet, la majorité des habitations ne portent en fait qu'un nom, faute de nom de rues et de numérotage des maisons dans beaucoup de stations balnéaires jusqu'aux années 1920, voire au-delà dans certaines communes (encore aujourd'hui, ni le code de la voirie routière, ni le code général des collectivités territoriales, n'imposent aux communes la dénomination des rues, à l'exception de Paris). Les conseils municipaux ont d'ailleurs conscience de cette difficulté pour nombre de personnes étrangères à la commune. Celui de Pornic dès 1856 expose ce « grave inconvénient résultant pour les habitants, et surtout pour la population flottante en été, des dénominations insuffisantes des rues [...] et du manque de numéros aux maisons »<sup>24</sup>. Henri Dardelin, auteur d'un guide sur Saint-Brevin-les-Pins en 1931, doit donc rassurer ses lecteurs quant à la bonne destination de leur correspondance : les facteurs supplémentaires pour la saison sont des retraités du bureau de poste qui connaissent le pays et

qui ont vu se bâtir les villas une à une<sup>25</sup>. Cette solution de facilité n'est toutefois pas toujours adoptée. À La Baule, pour distribuer le courrier au cours de la saison, l'administration fait appel à des facteurs étrangers à la commune, qui apparaissent bien en peine face au nombre de villas à connaître<sup>26</sup>.

## Promouvoir le tourisme

Si l'administration postale doit faire preuve de souplesse dans l'adaptation nécessaire de ses services, elle sait aussi se mettre au service de la promotion touristique à partir de l'entre-deux-guerres. G. Aupiais a déjà réalisé une étude du timbre-poste : le premier qui représente la Bretagne date de 1931, première évocation régionale réelle même si son objet (une coiffe traditionnelle) partage l'image avec l'Alsace, Arles et Boulogne-sur-Mer ; le premier paysage date de 1935, quatrième évocation paysagère dans l'histoire postale française<sup>27</sup>. Avant même l'utilisation promotionnelle du timbre, l'administration postale exploite en fait un nouvel autre mode de communication : la flamme d'oblitération, qui s'inscrit sur les envois postaux.

<sup>21</sup> Archives municipales de Pornic, délibération municipale du 5 août 1904.

<sup>22</sup> Archives municipales de Concarneau, délibération municipale du 19 mars 1892 ; le Conseil municipal avait déjà demandé le 24 mai 1890 un second facteur, « ne serait-ce qu'au point de vue humanitaire ».

<sup>23</sup> CHARBON, Paul et NOUGARET, Pierre, *op. cit.*, p. 88 et p. 132.

<sup>24</sup> Archives municipales de Pornic, délibération municipale du 20 mai 1856.

<sup>25</sup> DARDELIN, Henri, *Saint-Brevin-les-Pins*, Paris, Le Livre d'histoire-Lorisse, 2002 [1<sup>re</sup> éd. 1931], p. 77 ; il explique que le numérotage est en cours, rendant bientôt inutile la nomenclature à laquelle il se livre les pages suivantes.

<sup>26</sup> Archives municipales de La Baule-Escoublac : arrêté du maire du 22 octobre 1918.

<sup>27</sup> AUPIAIS, Grégory, « Les représentations de la Bretagne dans l'iconographie postale française au XX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 112-1, 2005, p. 34.

### Une nouvelle forme autorisée de publicité

Le tourisme à la fin de la Première Guerre mondiale se développe dans un contexte particulier, en France comme en Europe. Quatre années de guerre ont appauvri le pays. Or le tourisme apparaît comme la formule magique pour renflouer les caisses nationales. Dès 1917, le président de l'Office National du Tourisme indique qu'en « vue de collaborer à la réorganisation économique du pays et cherchant à ne pas être surpris par la paix, [son organisme] s'est attaché à développer la propagande touristique à l'étranger et à contribuer ainsi au rapatriement en France de l'or que la défense nationale nous a conduits à exporter »<sup>28</sup>. L'administration postale n'est pas insensible à ce contexte. Elle autorise à partir de 1923 l'usage publicitaire de l'oblitération mécanisée :

« Désireuse de seconder les efforts de l'initiative privée, quand celle-ci tend à la satisfaction d'un intérêt général, [elle] a décidé d'aider à la propagande faite en faveur du tourisme en France, de nos stations thermales et balnéaires, de Foires et Expositions, de la visite des champs de bataille de la Grande Guerre et, d'une façon générale, de toutes manifestations d'ordre économique ou social présentant un intérêt national. »<sup>29</sup>

Loin de l'exploitation touristique du timbre-poste, dont les émissions restent résolument dépendantes du pouvoir jacobin<sup>30</sup>, la marque pour oblitérer apparaît largement déléguée – même si nous manquons d'archives montrant en pratique les différentes phases

<sup>28</sup> Archives départementales de Loire-Atlantique ST 1107 : lettre du président de l'ONT au préfet de Loire-Inférieure, 15 juin 1918 ; EVANNO, Yves-Marie et VINCENT, Johan, « Tourisme et Première Guerre mondiale : pratique, prospective et mémoire (1914-2014) », *En Envor, revue d'histoire contemporaine en Bretagne*, n°6, été 2015, en ligne.

<sup>29</sup> Archives départementales du Morbihan, P 619, Circulaire du Sous-Secrétaire d'État des Postes et Télégraphes aux préfets, du 8 août 1923.

<sup>30</sup> AUPAIS, Grégory, *art. cit.*, p. 36.

d'adoption du message. L'initiative n'est pas gratuite pour les communes : elles doivent en effet investir dans l'achat des flammes nécessaires, quand ce n'est pas la machine à timbrer elle-même pour les petits bureaux non pourvus. Si le prix de la flamme est d'environ 300 francs, le prix de la machine dépasse les 4 000 francs<sup>31</sup>.

Le prix d'un tel équipement ne facilite pas la diffusion de ce moyen de propagande. Le Conseil municipal de Bourg-de-Batz ne peut que regretter de ne pas pouvoir participer à cette dépense<sup>32</sup>. La commune doit avoir les moyens à consacrer pour se promouvoir. Avant la Seconde Guerre mondiale, 29 communes du Finistère, de Loire-Inférieure et du Morbihan, ont profité des flammes d'oblitération, dont 16 pour la seule Loire-Inférieure. Dans chaque département, les stations balnéaires représentent près du tiers des communes concernées. Notons qu'une grande majorité des stations balnéaires abordent cette question dans leurs registres de délibérations municipales. Cela signifie que chacune a été démarchée à ce sujet par l'administration postale. Ce volontarisme peut paraître étonnant, dans la mesure où il est difficile de cerner l'intérêt direct que peut avoir l'administration postale dans ce genre d'opérations. Si l'achat des machines est opéré par la municipalité, elle doit l'entretenir, que ce soit par les réparations de la machine, ou bien la nécessité de l'encreur quotidiennement. Cette initiative peut sembler coûteuse à long terme.

Toutefois, elle participe à la mécanisation du courrier, car ces machines sont tout de même plus rapides que l'usage du timbre à date, d'autant que, depuis 1876, les plis doivent comporter deux marques de timbre à date : sur l'enveloppe et sur le timbre. La machine Daguin,

<sup>31</sup> Archives départementales du Morbihan, P 619 : circulaire du Sous-Secrétaire d'État des Postes et Télégraphes aux préfets, 8 août 1923 ; soit près de 259 euros pour la flamme d'oblitération et 3 399 euros pour la machine.

<sup>32</sup> Archives municipales de Batz-sur-Mer : délibération municipale du 21 octobre 1923.

VISITEZ LE MORBIGNAN  
SES SITES, SON GOLFE  
SES MONUM

VISITEZ  
BELLE ISLE  
LA  
BIEN NOMMÉE

QUIBERON SA  
MER SAUVAGE  
SES PLAGES  
SES GROTTES

VOYEZ AURAY  
SA RIVIERE  
SES PARDONS  
ET COSTUMES



inventée par Eugène Daguin en 1882 et adoptée par la poste en 1884, est capable de traiter 3 000 lettres à l'heure. Le mécanisme manuel fait qu'elle est la moins chère des machines à oblitérer du marché, point mis en avant par la circulaire du 8 août 1923 :

« pour réduire la dépense des intéressés, l'Administration vient de réaliser une modification de construction de la machine à la main, la plus communément employée dans les bureaux de moyenne et de faible importance. La publicité assurée par cette machine ainsi adaptée à son rôle nouveau, ne peut évidemment comporter qu'un texte assez restreint, mais la dépense est beaucoup moins élevée, puisqu'elle n'atteint qu'une somme de 200 à 250 francs par machine. »

Elle est employée pour la majorité des flammes d'oblitération de Bretagne-Sud dans l'entre-deux-guerres<sup>33</sup>. L'apparition de la flamme d'oblitération donne à la machine Daguin une seconde jeunesse, car elle était délaissée depuis les années 1900, du fait de son faible rendement. D'autres flammes d'oblitération bretonnes sont obtenues grâce à une machine Krag, machine d'origine norvégienne apparue vers 1906, dotée d'une manivelle et au rendement de 18 000 lettres à l'heure. La machine américaine Flier, disponible à partir de 1898, capable de traiter 28 000 lettres à l'heure, ne paraît pas avoir été adoptée par les stations balnéaires de Bretagne-Sud. Sous couvert de promotion touristique, l'administration postale en profite pour moderniser son équipement à moindre coût.

### Les thèmes abordés

La ville de Nice est considérée comme la première à adopter la flamme d'oblitération illustrée, dès 1924, en proposant un cadre orné au texte « Nice pays d'enchantement, son Soleil, ses jardins,

<sup>33</sup> BREMARD, Paul, *Les oblitérations mécaniques françaises*, Paris, Le Monde des philatélistes, préface de F. Olivier, sans date, non paginé.

ses palaces, ses théâtres, ses fêtes »<sup>34</sup>. Mais, avant les années 1950 où cette pratique se généralise en France, les flammes d'oblitération ne comportent généralement que du texte, souvent moins de dix mots. Le texte doit apparaître lisible, avec un message clair : il doit mettre en avant l'identité de la station, notamment ses points forts. Deux grands thèmes se dégagent des messages adressés par les flammes d'oblitération : la station balnéaire comporte une plage et un décor naturel remarquable. Toutefois, dans un contexte très concurrentiel qu'est l'activité balnéaire dans l'entre-deux-guerres, chaque station a sa plage et son décor naturel. En 1929, Pornic oblitére le courrier en faisant la promotion de la « Côte de Jade, Pornic, ses plages, sa corniche ». Chaque flamme d'oblitération reprend d'autant plus facilement les discours touristiques que les municipalités ne sont pas les seules à subvenir à leur création : les syndicats d'initiatives les relaient quand les conseils municipaux rechignent à engager des subsides. « La plage du Soleil » devient celle de La Baule à partir de la première flamme d'oblitération en 1929, slogan qui se retrouve dans une célèbre affiche de cette station balnéaire. Quant à Quiberon, il n'est pas oublié l'importance de « sa mer sauvage ».

Les flammes d'oblitération qualifient les sites selon les exigences des baigneurs. Si la plage est idéale à Morgat, elle est plus souvent de sable fin. Les guides n'ont pas cessé de ressasser l'importance du sable sans danger, où le risque de rencontrer un galet est rare. Indiquer d'ailleurs un sable grossier permet généralement de prouver l'aspect réhibitoire de la station balnéaire. Le soleil est relativement moins présent car la mode du bronzage ne se popularise que dans les années 1920, non sans débats, que ce soit pour la dangerosité médicale quand elle se pratique hors de tout contrôle d'un médecin ou pour la dangerosité morale avec un retour à la sauvagerie, c'est-à-dire à la vie sans (suffisamment de) vêtements. Que ce qualificatif ait été utilisé par la Baule, station à la mode par excellence à partir de l'entre-deux-guerres,

<sup>34</sup> Association des Collectionneurs de Flammes et d'Estampilles (ASCOFLAMES), [www.ascoflames.net/initiation/html](http://www.ascoflames.net/initiation/html) [consulté le 2 décembre 2016].

fait donc partie d'une logique naturelle. Le climat est relativement peu mis en avant, désigné comme rêvé à la Bernerie-en-Retz ou comme, en quelque sorte, un microclimat, à Saint-Brevin-les-Pins ou Saint-Brevin-l'Océan (« son climat »). La forêt devient rapidement le complément de la plage. Le Pouliguen met en 1929 sur la même ligne « Bois » ou « Forêt » et « Plage ». Si chaque commune tâche de démontrer sa différence, afin d'exister face à la concurrence, la communication balnéaire tend à rendre leurs messages relativement semblables. La brièveté du message avec la flamme d'oblitération ne permet pas de se distinguer du discours commun, La Baule, singulière parmi les stations balnéaires bretonnes, faisant quasiment seule exception.

### Un hymne à la station balnéaire

La flamme d'oblitération, rassemblant tous les canons de la communication balnéaire, est un hymne à la station. Elle consacre l'identité de la commune à l'activité balnéaire, définitivement installée dans l'entre-deux-guerres. Pourtant, d'autres activités locales, plus permanentes, cohabitent avec cette activité saisonnière. Les conseils municipaux ne les retiennent pas, car une station balnéaire doit, tout d'abord, savoir être une ville idéale, c'est-à-dire une ville à la campagne, selon le bon mot d'Alphonse Allais. La seule autre activité reconnue est celle du port, une activité qui donne à voir, mais seulement deux communes – Concarneau et Le Pouliguen – y font référence alors que la Bretagne, avant la Seconde Guerre mondiale, est souvent associée au bateau<sup>35</sup>. Les cinématographes amateurs de l'entre-deux-guerres, étudiés par L. Le Gall, l'exploitent comme élément du décor, de façon fugace car il

ne doit pas heurter le quotidien éthéré du vacancier<sup>36</sup>. Comme le contexte de la pêche est difficile dans les années 1930, les communes littorales semblent désirer d'autres horizons que leurs petits ports de pêche. Les cours du poisson s'effondrent, cette mévente coïncide avec le dépeuplement halieutique des fonds du Golfe de Gascogne et la hausse des frais d'armement. Les petits pêcheurs côtiers subissent la plus forte baisse de revenus<sup>37</sup>. Certaines flammes d'oblitération, en précisant la durée de la saison estivale, d'avril à octobre, comme au Pouliguen ou à Pornichet, condamnent le reste de l'année à la morte saison.

Si les activités professionnelles locales sont peu mises en avant, les activités de loisir sont régulièrement indiquées. La station balnéaire ne peut en effet se suffire de n'être qu'une plage. Le sport est le plus souvent présenté, car il manifeste la vitalité nécessaire que l'on vient chercher sur le bord de mer. La Bernerie-en-Retz et Le Pouliguen proposent des excursions, mais certaines stations balnéaires font la promotion des terrains de sports (qui se généralisent dans les années 1930), du tennis et du golf. Le conseil municipal du Pouliguen comprend qu'il « y a nécessité [...] d'avoir des courts de tennis pour satisfaire aux désirs de la clientèle d'été. Déjà des particuliers en ont créé au cours des dernières années et ils en tirent des profits très substantiels »<sup>38</sup>. Les tennis communaux, réfectionnés en 1926, sont promus dans la flamme d'oblitération de 1930. Les terrains de golf sont plus rares en Bretagne avant la Seconde Guerre mondiale : seul celui de La Baule-Le Pouliguen, construit en 1925, est signalé. Le choix de ces deux sports n'est pas innocent. Ils font partie des sports distingués, portés par l'anglomanie qui

<sup>35</sup> VINCENT, Johan, « Les bateaux du bord de mer ; Rôle du bateau dans l'histoire des stations balnéaires bretonnes et vendéennes », *Neptunia* n°239, 3<sup>e</sup> trimestre 2005, p. 54-59.

<sup>36</sup> LE GALL, Laurent, « Le temps recomposé ; Films amateurs et sociétés littorales dans la Bretagne des années 1920 et 1930 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 117-3, 2010, p. 136 et p. 141.

<sup>37</sup> MOLLAT, Henri, *Histoire des pêches maritimes en France*, Toulouse, Éditions Privat, 1987, p. 282.

<sup>38</sup> Délibération municipale du Pouliguen, du 9 janvier 1926.

anime la bonne société française au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le golf remplace, dans l'entre-deux-guerres, le tennis (qui tend à, modestement, se démocratiser) comme la pratique sportive noble<sup>39</sup>. La promotion des activités balnéaires revêt ainsi diverses facettes.

\*  
\*      \*

La confrontation de l'administration postale avec le développement du tourisme est révélatrice d'une nécessaire adaptation. Si elle doit s'implanter dans des communes où le trafic n'est important que pendant les mois d'été, elle propose ses services à des commerçants et des baigneurs à la forte activité. Si elle doit augmenter le nombre de ses agents au cours de la saison balnéaire, elle tâche de mettre en place un service de distribution efficace. Si elle doit promouvoir le tourisme avec les flammes d'oblitération, elle en profite pour mécaniser le traitement du courrier. À chaque effort, elle cherche à améliorer ses services. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, quand l'activité balnéaire est encore en formation, l'administration postale demeure réactive : l'activité balnéaire, d'abord de complément, ne s'impose que durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, devenant quasiment incontournable à partir de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Elle se contente de rattraper le baigneur sur son lieu de villégiature, car la municipalité n'a pas toujours les moyens financiers d'équiper rapidement sa commune. Par contre, avec l'apparition des flammes d'oblitération, née aussi du progrès

<sup>39</sup> ROLLAN, Françoise, « Les réseaux d'équipements sportifs dans les stations balnéaires : l'exemple du tennis », *In Situ* n°4, février 2004 (revue en ligne de l'Inventaire du Patrimoine).

technique, elle précède la volonté de la municipalité en permettant la promotion généralement de la station balnéaire.

Un parallèle peut être produit avec le développement de chemin de fer. Les deux réseaux se construisent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et rejoignent les villes principales. Les stations balnéaires ne sont pas marginalisées, même si le chemin de fer propose un maillage moins resserré que la poste. Pornic est atteint en 1875, Le Croisic en 1879, Quiberon en 1882, et d'autres stations sont reliées peu après, notamment grâce aux réseaux ferrés départementaux. Or, les compagnies de chemin de fer font de la publicité pour leurs destinations : le cas des anciennes affiches est bien connu, mais on peut aussi apprécier, encore actuellement, les destinations que proposait la gare Saint-Lazare à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en les découvrant au-dessus des arcades dans l'ancienne salle des pas perdus (aujourd'hui espace marchand) ainsi que face aux quais. Avec les flammes d'oblitération, la poste fournit la publicité directement à domicile. Cette offre s'inscrit dans la propagande – terme régulièrement repris par les contemporains – qui se développe à partir de l'entre-deux-guerres. Comme les chemins de fer, la poste s'implique dans le développement touristique du pays.

La transformation des communes rurales littorales en station balnéaire a été une opportunité pour profiter d'un équipement performant. Or, le réseau postal actuellement se modifie. Le rôle de la poste dans les campagnes fait l'objet de discussions depuis plusieurs années et, en 1987, le magazine *Références* produit un dossier sur le sujet : en ressort la nécessité d'une concertation avec les élus et la conscience du problème rural, avec la mise en avant de solutions comme l'agence postale ou la présence d'un employé des diverses administrations<sup>40</sup>. Comme finalement le réseau ferré, les sites largement déficitaires sont fermés, remplacés par des Points-Poste ou des agences postales (généralement

<sup>40</sup> « Poste et élus ; Campagne pour la poste en campagne », *Références* n°18, 1987, p. 21-28.



en partenariat avec la commune). Le service de distribution du courrier et les centres décisionnels se concentrent désormais dans des bureaux principaux (en ne suivant pas toujours le maillage cantonal) tandis que des bureaux de poste, même dans les stations balnéaires, sont devenus des agences ou des annexes postales. Quant à la flamme d'oblitération promotionnelle, elle disparaît depuis 2007 (remplacement progressif des machines) : celui qui reçoit son courrier ne peut plus savoir de quelle ville le pli a été envoyé. Même le marché de la carte postale est en souffrance, malgré les 330 à 350 millions d'exemplaires vendus chaque année (cartes de vœux comprises) : au cours des années 2000, le marché souffre d'une chute des ventes, difficile pourtant à vérifier, de 70 à 75 %<sup>41</sup>. Alors que l'emploi d'Internet se substitue, en partie, aux envois de courrier des particuliers (environ 17 % du trafic actuel<sup>42</sup>), il est possible qu'à l'avenir, les émissions de plis postaux soient également plus concentrées sur les villes principales, à proximité des entreprises. S'adaptant aux nouveaux usages, l'administration postale continue de rationaliser ses prestations.

**Johan VINCENT**  
**Chercheur associé au CERHIO (UMR 6258)**

---

<sup>41</sup> *Challenges* n°266 du 1<sup>er</sup> novembre 2011, p. 11. Nombre d'exemplaires vendus connus selon une étude GfK/UPCP, réalisée en 2009.

<sup>42</sup> ARCEP, *Observatoire annuels des activités postales en France, année 2015*, Rapport du 13 octobre 2016, p. 15.